

FORCYNO

Fort de Domont
Route stratégique
95330 DOMONT
Tél. : 01.34.39.00.44 - Email : contact@forcyno.fr



Organisme de Formation Professionnelle -Titre ACSP de niveau 3 inscrit au RNCP- Certification du EPLEFPA des COMBRAILLES Déclaration d'existence n° 11 95 05301 95 – Région Ile de France
N° Autorisation d'exercice du CNAPS FOR-095-2026-11-19-20210587904
Réfèrent du CNFPT-Petite Couronne/Réfèrent RATP
QUALIOPI N°03285

FORMATION A.C.S.P AGENT CYNOPHILE DE SECURITE ET DE PREVENTION

Le Centre FORCYNO dispense la formation d'Agent Cynophile de Sécurité et de Prévention "A.C.S. P", titre de niveau 3, en Partenariat avec le EPLEFPA des COMBRAILLES, responsable du dispositif.

Arrêté du 26 novembre 2025/ RNCP 41662

Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

PRE REQUIS

- Avoir 18 ans minimum
- Posséder un casier judiciaire vierge (B3)
- Maîtriser la langue française (Niveau 5ème)
- TFP APS ou Titre APS ou équivalent
- Numéro d'autorisation préalable ou carte professionnelle en cours de validité /CNAPS.
- Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant deux années sur une période de cinq ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques prévus au présent arrêté.

Le candidat devra télécharger sur le site CNAPS.fr (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) un dossier de demande d'autorisation préalable en application du Livre VI du Code de la sécurité intérieure.

Après instruction de la demande par la délégation territoriale du CNAPS compétente pour la région administrative où il habite, et si la décision est positive, il recevra une notification comportant un numéro d'autorisation préalable, valable 6 mois, qu'il devra nous remettre lors de l'entrée en formation.

- Posséder son chien âgé de 12 mois minimum appartenant à la liste des races de Chiens autorisés au mordant définie par la SCC (voir sur internet ou nous consulter).
- Pour les chiens de 2^{ème} catégorie, permis de détention à jour des formalités administratives.
- Passeport à jour des vaccinations obligatoires ET identification ICAD.

EVALUATION PREALABLE

Avant l'entrée en formation :

Entretien individuel avec tests théoriques : Logique, Français, Compréhension et Calcul.

Evaluation du chien : Sociabilité, Aptitude au jeu...

Remise de l'attestation d'entrée en formation en cas de réussite.

FOK

MODALITES ET DELAI D'ACCES

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de trois mois (délai d'obtention de l'autorisation préalable)

DUREE DE LA FORMATION

315 Heures sur 9 ou 10 semaines – 35 heures/semaine
Du lundi au vendredi – de 9h à 12h et de 13h à 17h

LIEU

Ancien Fort militaire de DOMONT

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✓ Proche du centre-ville et accessible par les transports en commun
- ✓ Cadre boisé 11Ha, tunnels, salles voutées, etc. Conditions réelles d'exercice.
- ✓ Trois plateaux techniques avec différents parcours.
- ✓ Matériels d'apprentissage et d'entraînement spécifiques aux formations à la sécurité privée.
- ✓ Salles de cours et de débriefing.

- ✓ Matériels pédagogiques.
- ✓ Salle de repos équipée de fours à micro-ondes et bouilloire, commodités, chauffage.
- ✓ Chenils d'attente à disposition et point d'eau (service gratuit).
- ✓ Parking ombragé.
- ✓ Vente de matériel canin (SCORPION/ESRAA)

PROCHAINES SESSIONS DE FORMATION et COUT 2026

Du 20/04 au 20/06/2026

Du 05/10 au 08/12/2026

Selon disponibilité.

Prix TTC : 9.52 Euros /heure, soit 3 000.00 Euros.

La formation est certifiante et est éligible au CPF ➡ <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Devis nominatif sur demande après évaluation.

Une convention réglemente les conditions générales de vente.

Prévoir le coût du matériel canin en plus de la formation.

APTITUDE

Capacité d'appliquer un savoir à la suite du face à face et de le comprendre pour l'utiliser dans un savoir-faire « mise en application des gestes professionnels ».

COMPETENCE

Maîtriser les savoirs et savoir-faire pour l'exécution de blocs de compétences en lien avec la certification et aux exigences réglementaires

PROGRAMME DE FORMATION

Initiale : 315 Heures

Bloc 3 : INTERVENIR EN EQUIPE CYNOPHILE

Tableau synthétique

Thème de la séquence	Compétences et connaissances visées	Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs pédagogiques spécifiques	Nombre d'heures
Entretien du chien et réglementation en matière de détention	C3.4 Entretien un chien, en respectant les dispositions du code rural et de la législation sur les chiens dangereux et de la légitime défense et en possédant les formalités d'identification de son chien, en garantissant le bien-être de l'animal en matière d'hygiène, d'habitation, de	Connaître les dispositions du 1 ^{er} de l'article L611-1 du livre VI du code de sécurité intérieure relative à l'usage du chien Connaître les dispositions du code rural relatives aux conditions de détention et d'entretien	Connaître et être en mesure d'appliquer: - les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure relative à l'exercice d'une activité de surveillance ou de gardiennage avec l'usage d'un chien ; - les dispositions du code rural relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens ;	35 heures

	<p>déplacement, d'entretien, d'alimentation, de soins et prévention des maladies, de psychologie, de comportements, de morphologie et d'anatomie, afin de garantir la détention avec l'attention réglementaire</p>	<p>des chiens</p> <p>Connaître la législation relative aux chiens dangereux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les dispositions du code civil relatives aux principes de la responsabilité civile ; - la réglementation relative aux formalités d'identification et d'usage dans l'exercice de l'activité de surveillance et de gardiennage. - la définition du chien comme arme par destination ; - les conditions et limites de la légitime défense avec un chien <p>Maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les bases de l'anatomie canine (morphologie, 	<p>35 heures</p>
--	--	---	---	------------------

		essentiels afin de veiller au bien être animal,	dentition...) -les principes de bases de l'éthologie canine - les protocoles de vaccination Identifier les besoins essentiels du chien dans les domaines : - de l'alimentation, - du logement, - de l'hygiène, - du transport, - de la prophylaxie Identifier les principaux symptômes des maladies courantes chez le chien Pratiquer les gestes de premiers secours sur son animal Choisir du matériel canin adapté à son animal et son travail.	
Réalisation d'entraînements pratiques et réguliers avec son chien	C.31 Réaliser des entraînements pratiques et réguliers avec son chien, en pratiquant les techniques d'obéissance, en le préparant à différents environnements intérieurs et extérieurs (escaliers,	Maîtriser les techniques d'éducation à l'obéissance	Savoir effectuer : - une suite au pied en laisse et sans laisse muselée - absence couché - un rappel sur obstacle - marcher à côté de son chien en laisse, muselé	54 heures dont 42 heures de mise en pratique

<p>Préparation d'une intervention avec l'usage d'un chien</p>	<p>obstacles, terrain vague, gares) et aux différents bruits (claquements, tirs, ...) par l'aguerrissement du chien, en développement sa maîtrise, sa sociabilité et son transport, afin d'assurer une parfaite opérationnalité du chien quel que soit le milieu de travail</p>		<ul style="list-style-type: none"> - marche à côté de son chien sans laisse, non muselé - franchir un obstacle de 90cm sans rappel - absence couché - contrôler son chien en tous lieux, en présence de public et d'autres congénères. 	
<p>C3.2</p> <p>Préparer une intervention, en identifiant les situations d'intervention, en choisissant les différents matériels cynotechniques adaptés, et en s'assurant du respect de la loi afin d'agir de manière proportionnée et d'adapter le degré d'intervention du chien</p>	<p>Utiliser de manière appropriée, le chien, muselé et non muselé, pour la défense du maître, dans le respect strict de la réglementation</p>	<p>Mettre en place un programme d'apprentissage au mordant pour son chien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débouillage - faire supporter au chien différents artifices (muselières, bâton, coups de feu...) - mordant au costume - défense du maître - frappes muselées - Cessation au mordant - déconditionnement au mordant <p>Intervenir rapidement dans le cadre légal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frappe muselée - frappe démuselée - cessation au mordant - évoluer en public 	<p>92 heures dont 78 heures de mise en pratique, dont 21 heures de nuit</p>	

	<p>C3.3</p> <p>Réaliser une intervention avec l'usage d'un chien dans le respect de la réglementation en vigueur, en mettant en œuvre les différentes situations de préparation du chien, en observant le chien et en interprétant ses réactions, et en détectant des personnes et objets pouvant porter préjudices aux personnes ou aux biens, pour anticiper une situation anormale, dangereuse ou conflictuelle</p>	<p>Savoir interpréter les réactions de son chien lors d'un cheminement en intérieur et extérieur dans le cadre d'une détection ou recherche</p>	<p>Le binôme doit être en mesure jour comme de nuit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser sa ronde - d'utiliser ses sens - d'évaluer en recherche en tout type de site - de désigner l'emplacement d'un individu - de percevoir et prendre en compte les indications du chien - de déceler un individu invisible - de maîtriser son chien en situation de travail de détection
--	---	---	--

LES OBJECTIFS

Assurer l'accueil, la relation client.

Prévenir et rendre compte aux services compétents.

Surveillance générale avec son chien.

Lutter contre la malveillance.

Contrôler et surveiller un périmètre déterminé soit en poste fixe ou lors d'une ronde.

Effectuer des rondes de surveillance générale du site en fonction de consignes.

Se positionner en fonction des différents lieux.

Intervenir sur alarme pour effectuer une levée de doute.

Détecter, interpellier, maîtriser un individu, à l'aide de son chien.

Maîtriser la réglementation applicable aux entreprises et aux activités de sécurité.

Connaître les domaines de compétences des services publics et leurs organisations.

Connaître les conditions d'interpellation.

Utiliser le chien pour sa défense ou celle d'autrui dans le respect strict de la légitime défense, y compris le droit de retrait.

Exercer l'activité de prévention sécurité dans le respect de la réglementation concernant l'activité, le métier et l'usage du chien, et dans le cadre général du droit.

EXAMEN DE FIN DE FORMATION

Evaluation : Jury civil et administratif

Epreuves écrites : Connaissances générales cynotechniques et législatives : 30 minutes (Outils numériques)

Epreuves pratiques : Maîtrise du chien, * CSAU et mise en situation : 2 h30

(*Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation)

METHODES MOBILISEES

Les modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la prestation dispensée pendant la formation sont :

Présentiel, face à face, utilisation de méthodes adaptées telles : inductive, déductive, participative, mise en situation professionnelle, validation des blocs de compétences.

MODALITES D'EVALUATION

A l'aide de critères objectifs, les moyens utilisés pour mesurer les acquis des stagiaires - à la fin de chaque séquence et en fin de prestation sont :

Evaluations ponctuelles, sommatives, formatives et tests blancs.

PERSPECTIVES DE TRAVAIL

A l'issue de l'examen et **après obtention du diplôme** (diplôme remis en mains propres 1 mois après), le candidat téléchargera le dossier ou remplira en ligne sa demande de carte professionnelle définitive et transmettra la copie du diplôme, de sa pièce d'identité et des papiers du chien au CNAPS.

A réception de la carte, l'agent pourra être embauché.

Le futur employeur pourra vérifier sur le téléservice la validité du numéro de carte professionnelle. Il lui suffira pour cela de saisir le nom de l'agent de sécurité et les onze derniers chiffres de son numéro. Après ce contrôle, il délivrera au salarié une carte matérialisée (badge) propre à l'entreprise.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Plusieurs fois par mois et selon les besoins, Stéphane LANNEVAL réunit toute l'équipe afin de faire un point sur les différents dossiers en cours ou autres.

Les sujets principaux abordés sont l'organisation, la technicité des formations, les modalités de mise en place de ces dernières...

Les dernières thématiques abordées ont été l'enjeu du travail collaboratif entre stagiaires. En effet, leur confier une mission collective permet de mettre en place une certaine organisation et donner l'impulsion au travail en équipe – être « corporatif ». Un aspect important du monde du travail...

Autre sujet, celui des modalités pédagogiques. Toute l'équipe y réfléchit constamment afin d'apporter aux formations une certaine réactivité et vivacité.

Les retours d'expérience de chacun apportent de nouvelles perspectives pour l'organisation de nos formations. Rien n'est figé et toutes les propositions ou améliorations font partis de notre politique pédagogique.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale

Les personnes présentant un handicap léger peuvent accéder à l'ensemble de nos locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome.

La plupart de nos salles pédagogiques, salle de pause, plateaux techniques..., se trouvent de plein pied.

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est le prérequis. Une rencontre suivie d'un entretien seront l'occasion de proposer une formation adaptée et une demande spéciale sera faite auprès du jury lors de la certification (aménagement spécifique).

STATISTIQUES GENERALES

Les taux de participation, d'abandon, de satisfaction, de réussite et d'insertion professionnelles sont des indicateurs majeurs de performance. Ils participent activement à l'amélioration de notre dispositif. Les données chiffrées sont consultables sur notre site internet www.forcyno.fr ou sous forme de fichiers joints sur simple demande.

A savoir que notre taux de réussite à cette formation est de 100% depuis plusieurs années.

Que le taux d'insertion est exceptionnel puisque nous possédons un carnet d'adresse fournis.

Nous vous mettons en relation avec des sociétés de sécurité partenaires en recherche constante de personnel qualifié avec un choix de sites professionnels variés.

Votre réussite est notre objectif

SARL au capital de 1 000 Euros - RCS Pontoise B 502 127 657 - Siret 502 127 657 00018
Tél.: 01 34 39 00 44 - 06 81 22 77 84 - N° TVA Intracommunautaire FR 465 0212 7657

societeforcyno@orange.fr - www.forcyno.fr

retrouvez-nous sur



PLAQUETTE FORMATION ACSP

CHRISTELLE LANNEVAL/FORCYN0.V4.2026